

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Besançon, le 03/08/2017

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BESANÇON**

30, rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX 3
Téléphone : 03.81.82.60.00
Télécopie : 03.81.82.60.01

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E17000098 / 25

Monsieur le Maire de la commune de Saint Julien
lès Montbéliard
11 Grande Rue
25550 SAINT JULIEN LÈS MONTBÉLIARD

Dossier n° : E17000098 / 25
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : le projet de révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme de la commune de Saint Julien lès Montbéliard

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Sylviane FOURE, Secrétaire comptable, demeurant 4 rue Rebel, ESSERT (90850) (tel : 03-84-22-15-37 ; portable : 06-21-71-26-43) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par ~~délégation~~,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

02/08/2017

N° E17000098 /25

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 02/08/2017, la lettre par laquelle la commune de Saint Julien lès Montbéliard demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

le projet de révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme de la commune de Saint Julien lès Montbéliard ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Sylviane FOURE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de Saint Julien lès Montbéliard et à Madame Sylviane FOURE.

Fait à Besançon, le 02/08/2017

Le président,

Xavier Faessel

Pour copie conforme
Pour La Greffière en Chef,
Par déléation

R. Courlet

